

Image not found or type unknown



Acquisition d'un commerce ou d'une entreprise (sarl / eurl)

Par **Conssol**, le **02/10/2008** à **13:45**

Madame, Monsieur,

Un ami tunisien souhaite s'installer en france.

Est-ce que l'acquisition d'un commerce ou l'achat/création d'une entreprise lui donne droit à un visa de travail long séjour ?

Merci pour votre réponse

Cordialement,

Par **jeetendra**, le **02/10/2008** à **15:01**

bonjour, la réponse est non car il y a d'autres conditions à remplir posées par la loi, mais c'est un bon élément d'appréciation pour l'obtention d'un titre long séjour, cordialement